

« CN ECO-ENTREPRISE -  
TERMINOLOGIE »

CN ECO ET

Date :  
**2010-04-07**

Numéro du document:  
**N 004**

**Assistante:**  
Françoise BERTHOU  
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 84 86  
Francoise.berthou@afnor.org

**Responsable:**  
Rim CHAOUY  
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 85 74  
Rim.chaouy@afnor.org

## Compte Rendu de la 1 ère réunion de la Commission de Normalisation « Eco-entreprise – Terminologie »

Commentaires	Pour approbation lors de la prochaine réunion qui se tiendra le Mardi 21 Mai
Suites à donner	Les commentaires sont à transmettre par e-mail <a href="mailto:rim.chaouy@afnor.org">rim.chaouy@afnor.org</a> avant le 14 mai 2010.
Source	AFNOR

**Réunion du 7 Avril 2010**

**Président : André-Jean GUERIN**

**Dates retenues pour les prochaines réunions :**

*Mardi 21 Mai 2010 de 10h à 13h  
Mardi 29 Juin 2010 de 14h à 17h  
Mardi 21 Septembre 2010 de 10h à 13h  
Mardi 26 Octobre 2010 de 10h à 13h*

## Rappel de l'ordre du jour

		Documents
1	Adoption de l'ordre du jour	N 001
2	Tour de table et présentation des participants	
3	Présentation de l'AFNOR Corinne DEL CERRO- AFNOR	
4	Présentation de l'historique des travaux André-Jean GUERIN- ACFCI Rim CHAOUY -AFNOR	
5	Présentation des documents disponibles et organisation des travaux	
6	Examen du document de travail	N 002
7	Autres sujets	
8	Date et lieu des prochaines réunions	

## **1- Ouverture de la réunion**

### **Doc N 001**

A-J. Guérin ouvre la réunion et propose un tour de table des participants.  
L'ordre du jour est adopté.

## **2-Présentation de l'AFNOR**

### **Diaporama en annexe**

C. Del Cerro présente les travaux de normalisation et le rôle de l'AFNOR ainsi que les différents types de document qui peuvent être élaborés dans le cadre de la normalisation.

Une question se pose sur le statut du document en cours d'élaboration par la commission de normalisation sur la terminologie des éco-entreprises : à savoir si le niveau de consensus à l'issue de l'enquête est moindre que celui attendu au départ, est-il possible de changer le statut du document pour en faire un fascicule de documentation plutôt qu'une norme expérimentale.

C. Del Cerro explique qu'il s'agit de deux types de documents à vocation différentes. Par ailleurs, si un travail est fait sur un fascicule de documentation dans un objectif d'expérimentation ; il est préférable de travailler directement à l'élaboration d'une norme expérimentale qui a une vocation d'expérimentation.

Il est demandé si ce projet de norme expérimentale peut être porté au niveau européen :

C. Del Cerro explique que ce cas est fort possible et que cela a été fait dans le cadre d'une norme expérimentale qui a pour objet de fournir une méthodologie d'éco-conception pour le secteur de la mécanique ; cette norme en cours d'homologation sera portée au niveau européen.

## **3-Historique des travaux**

A-J. Guerin présente l'historique des travaux.

En 2006, D. de Villepin commande à T. Chambolle un rapport mettant en avant un plan d'action favorisant l'investissement et la création d'entreprise dans le domaine des éco-technologies. Le champ de la commande visait les entreprises du secteur environnement au sens large : disciplines habituelles de l'environnement (eau, sol, air, bruit, ...) étendues à d'autres domaines montants (changement climatique...)

Le Comité stratégique environnement, à l'issue de la présentation du rapport, a décidé de créer un groupe de réflexion avec pour objectif de fournir des éléments de définitions d'une éco-entreprise.

Les réflexions ont abouties à un document de travail qui a été soumis aux deux ministères (Ecologie et Industrie) ainsi qu'au réseau des éco-entreprises.

Par ailleurs le travail a été présenté au CEN SABE, Strategic Advisory Body on Environment, où sont représentés les parties intéressées du CEN (Comité Européen de Normalisation) autour des questions liées à l'environnement.. Le SABE a ainsi manifesté deux intérêts ; un intérêt de principe et un intérêt d'initiative. L'initiative française sera soutenue.

Le groupe de travail a dans ce contexte, souhaité formaliser ses réflexions au sein d'une norme expérimentale qui nécessitait entre autre, la création d'une commission de normalisation.

La commission de normalisation « Eco-Entreprise- Terminologie » en Janvier 2010.

Un objectif de fin d'année 2010 pour la finalisation des travaux est visé.

#### 4- Présentation des documents, organisation des travaux, examen du document de travail Doc N 002, Doc N 003

A-J Guérin demande aux membres de la commission d'exprimer leurs suggestions ou leurs propositions en vue des travaux.

⇒ N. Blanc évoque la proposition faite par l'ADEME relative à l'invitation de M. Chambolle afin de bénéficier de son regard sur les travaux effectués dans le cadre de la commission.

⇒ G-F. Merlo propose par ailleurs de revenir sur les résultats de l'enquête compte tenu du fait qu'un certain nombre d'éléments n'ont pas suffisamment été pris en compte et sur lesquels il faudrait revenir.

C. Del Cerro confirme la nécessité de continuer à exploiter le document de dépouillement (Doc N003).

⇒ G-F. Merlo rappelle par ailleurs l'existence de la Commission de Terminologie et Néologie qui propose une liste de terminologies de l'environnement et demande de quelle manière il serait possible d'inscrire les travaux au sein de la commission de normalisation dans le cadre des travaux de la commission.

*Note du secrétariat : M. Merlo a transmis à l'AFNOR l'information relative à l'existence de cette commission de néologie et l'AFNOR avait précisé que les travaux étaient complémentaires et les attentes différentes.*

*Le document sera transmis à la commission.*

M Merlo insiste sur l'importance de tenir compte de l'existant.

A-J Guérin précise bien que le recensement et la prise en compte des documents existants est un souci permanent dans le cadre des travaux de la commission.

F. Le Verger précise que les travaux de la commission de terminologie et de néologie ont été lancés en 2005 ; à cette commission participent le CGDD, le CGEDD, l'AFNOR et l'Académie française. L'objectif des travaux est de substituer les termes anglais afin d'éviter entre autre l'utilisation des termes comme « ecotech » ou « greentech » par les pouvoirs publics.

Il s'agit par ailleurs de rester dans un périmètre très large ; les travaux sont complémentaires.

Le rapporteur de cette commission est prêt à présenter les travaux à la commission

⇒ C. Reignat s'interroge sur la finalité de cette norme expérimentale.

A cela, la commission répond qu'il y a un objectif d'uniformisation du langage, de clarification du terme.

G-F Merlo rappelle le questionnement de l'ADEME quant aux objectifs du document ; à savoir si il s'agissait d'objectifs statistiques ou bien d'objectifs de classification des entreprises performantes en environnement, etc.

Il ne s'agit pas de définir des niveaux de performances et cela est par ailleurs rappelé dans l'avant-propos du document.

M.Dufau évoque d'une part les travaux relatifs à la labellisation des éco-entreprises mais explique également que dans le cadre du COSEI, il y a une forte demande d'être en accord sur des éléments de sémantique.

Il est précisé par ailleurs que la question du critère est centrale ; il s'agit de savoir sur la base de quels critères une éco-entreprise peut être définie, cette question est importante notamment dans le cadre d'attribution de fonds mais c'est à la charge du groupe de travail labellisation de définir ces critères.

F. le Verger apporte des clarifications sur les travaux menés :

- la mission de la commission de normalisation consiste à mettre de l'ordre dans les termes utilisés par des professionnels et cette mission répond à une attente des professionnels
- le groupe de travail qui réfléchit sur la labellisation est sous l'égide du MEEDM, et ce travail est ciblé sur une approche d'opportunité.

Il y a par ailleurs un objectif d'assurer la cohérence entre ces travaux et les membres de la commission de normalisation sont invités à participer aux travaux du groupe de travail.

F. le Verger propose par ailleurs à ce qu'une présentation des premiers travaux du groupe de travail soit faite à la commission de normalisation.

⇒ P. Arnoux constate que beaucoup de discussions se concentrent sur la finalité du travail initié et propose de ce fait de remettre à plat toutes les finalités de ce travail.

⇒ A-J Guérin propose un dernier tour de table afin d'exprimer les attentes et les suggestions des membres de la commission, relatives au travail mené.

Il en ressort les points suivants :

- L'ADEME avait identifié des termes non pertinents (exemple : éco-conception) qui apparaissaient dans le document de travail et proposait de les retirer et de se concentrer exclusivement sur les termes liés aux éco-entreprises.
- M. Dufau suggère de mener une réflexion sur les services et notamment sur les services innovants.
- O.Boireaux met en avant le fait que certains termes ont été écartés, type « éco-filière » or il s'agit d'un terme important pour son secteur.  
Il est important de faire apparaître ces termes au sein du document quitte à les renvoyer vers d'autres documents ou références.
- P. Arnoux suggère une réflexion sur le volume d'éco-activité et M.Dufau rappelle l'importance des critères quantitatifs.

## **5-Autres sujets**

Aucun autre sujet n'a été traité

## **6-Date et lieu de la prochaine réunion**

Les dates retenues pour les prochaines réunions sont

Mardi 21 Mai 2010 de 10h à 13h

Mardi 29 Juin 2010 de 14h à 17h

Mardi 21 Septembre 2010 de 10h à 13h

Mardi 26 Octobre 2010 de 10h à 13h

Les lieux, encore à définir, seront indiqués dans la convocation.

**ANNEXE 1 :DIAPORAMA « LA  
NORMALISATION »**



# La normalisation

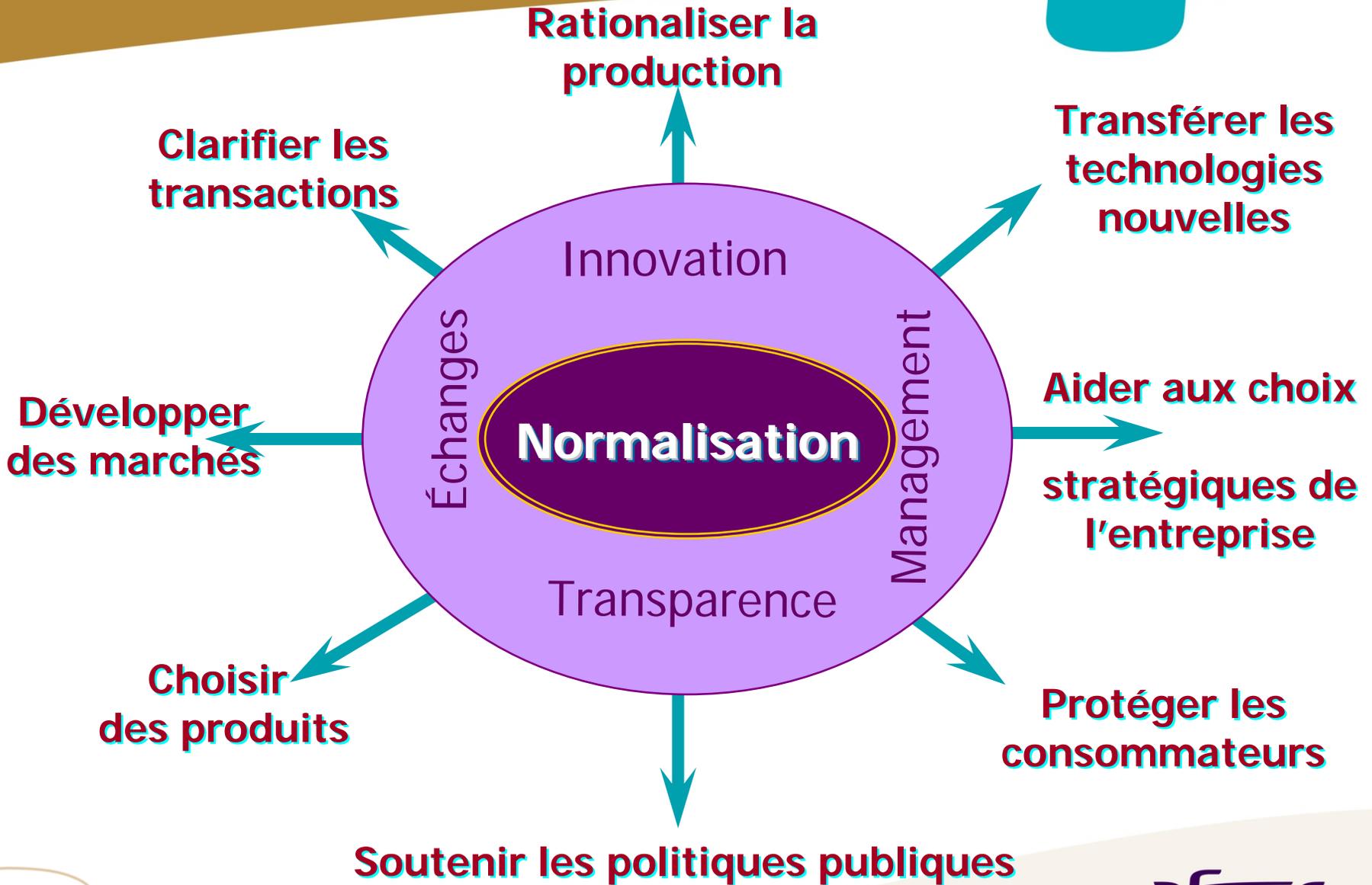
**afnor**  
NORMALISATION



"La normalisation est une activité d'intérêt général qui a pour objet de fournir des documents de référence élaborés de manière consensuelle par toutes les parties intéressées, portant sur des règles, des caractéristiques, des recommandations ou des exemples de bonnes pratiques, relatives à des produits à des services, à des méthodes, à des processus ou à des organisations.

Elle vise à encourager le développement économique et l'innovation tout en prenant en compte des objectifs de développement durable"

# La normalisation ... pour quels objectifs ?





- Ouverture à tous les acteurs concernés
- Recherche du consensus
- Transparence
- Cohérence intersectorielle
- Dimensions européenne et internationale





Il existe plusieurs définitions du terme « **norme** » :

## ⇒ **GUIDE ISO/ CEI 2**

**Document**, établi **par consensus** et approuvé par un **organisme reconnu**, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des **lignes directrices** ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant **un niveau d'ordre optimal**, dans un contexte donné.

## ⇒ **DIRECTIVE 98/34 modifiée/CE**

La norme est une **spécification technique** approuvée par un **organisme reconnu** à activité normative pour **application répétée** ou continue, dont l'observation n'est pas obligatoire.

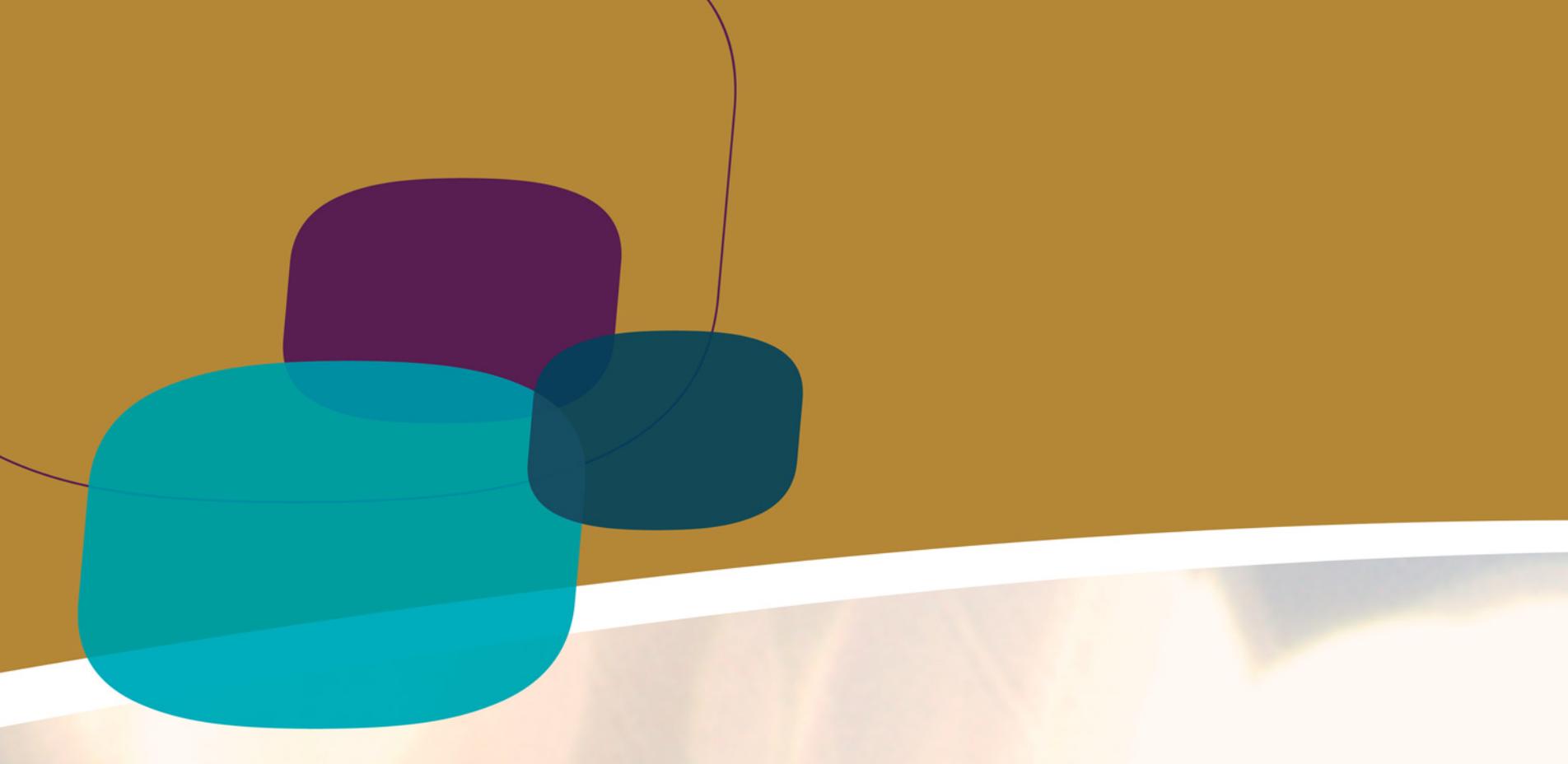
# Qu'est-ce que le consensus ? (NF EN 45020)



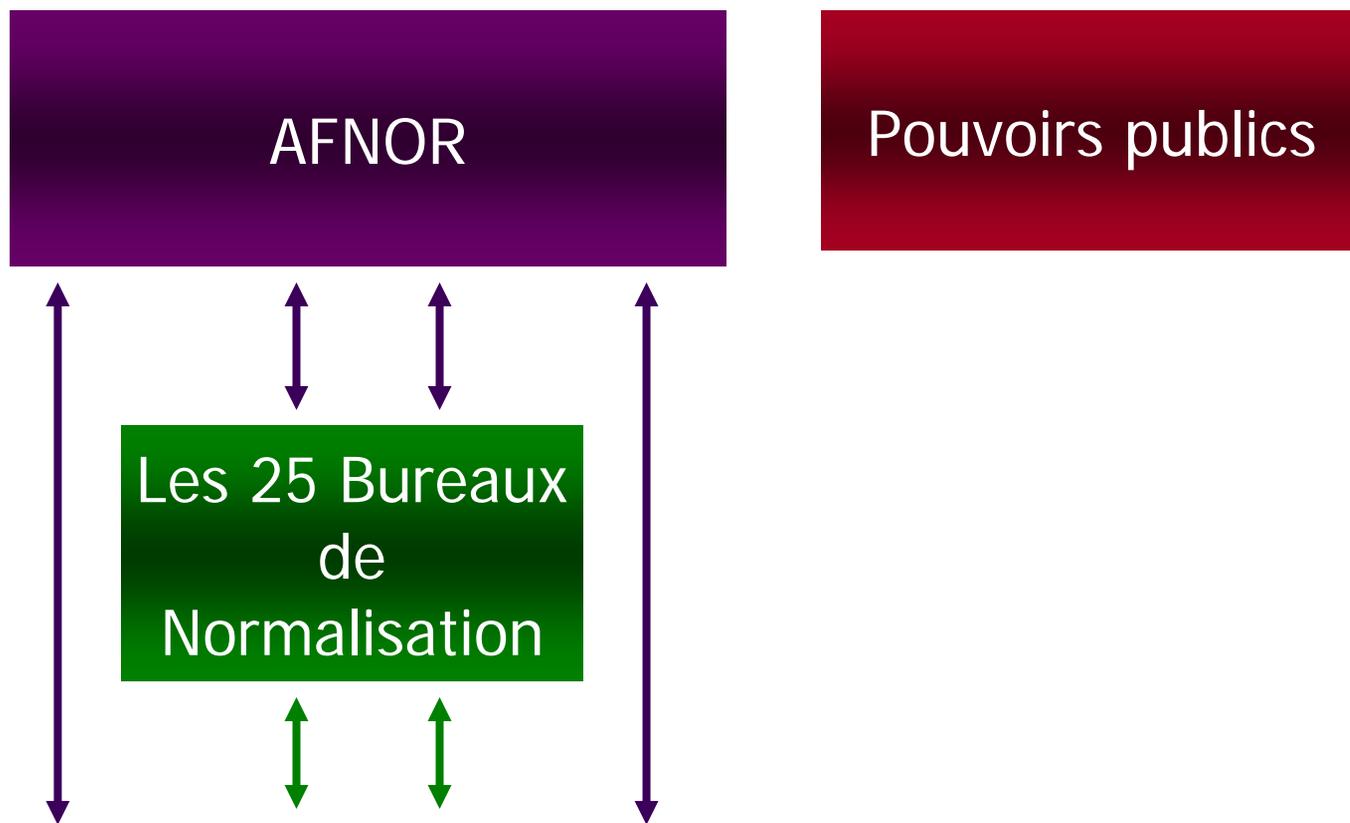
- Accord général caractérisé par l'absence d'opposition ferme à l'encontre de l'essentiel du sujet émanant d'une partie importante des intérêts en jeu et par un processus de recherche de prise en considération des vues de toutes les parties concernées et de rapprochement des positions divergentes éventuelles

Note : Le consensus n'implique pas nécessairement l'unanimité





# Le système français de normalisation

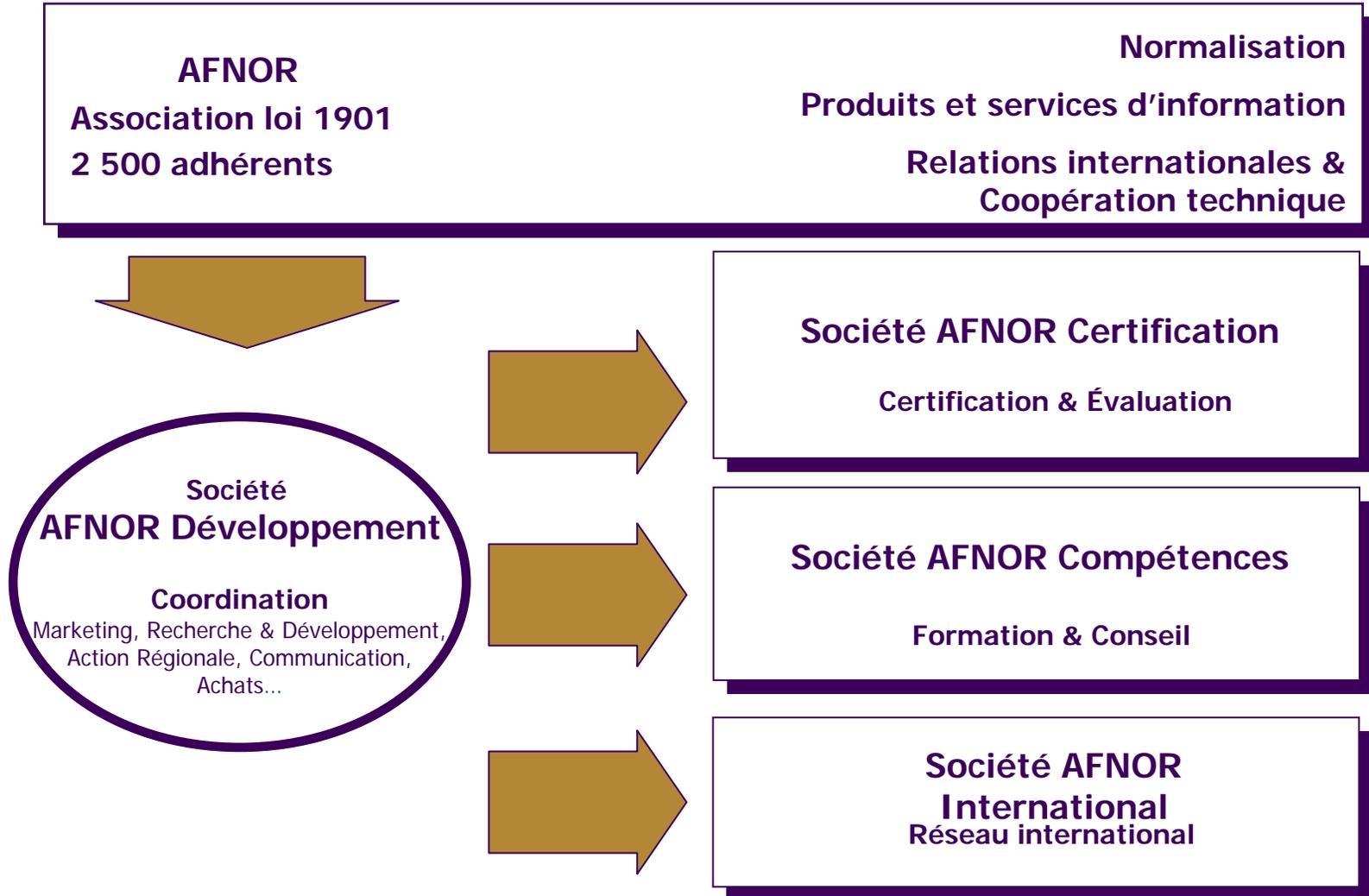


**Experts**  
entreprises, fédérations professionnelles, ONG, laboratoires, ministères, ...



**AFNOR**

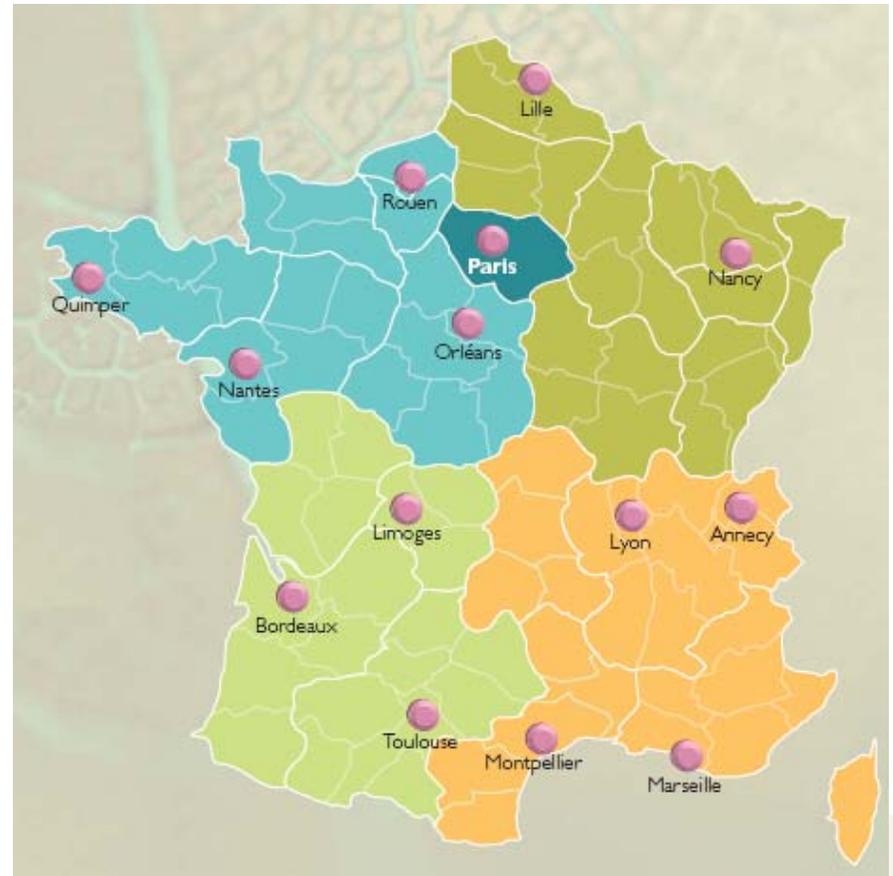
**afnor**  
NORMALISATION

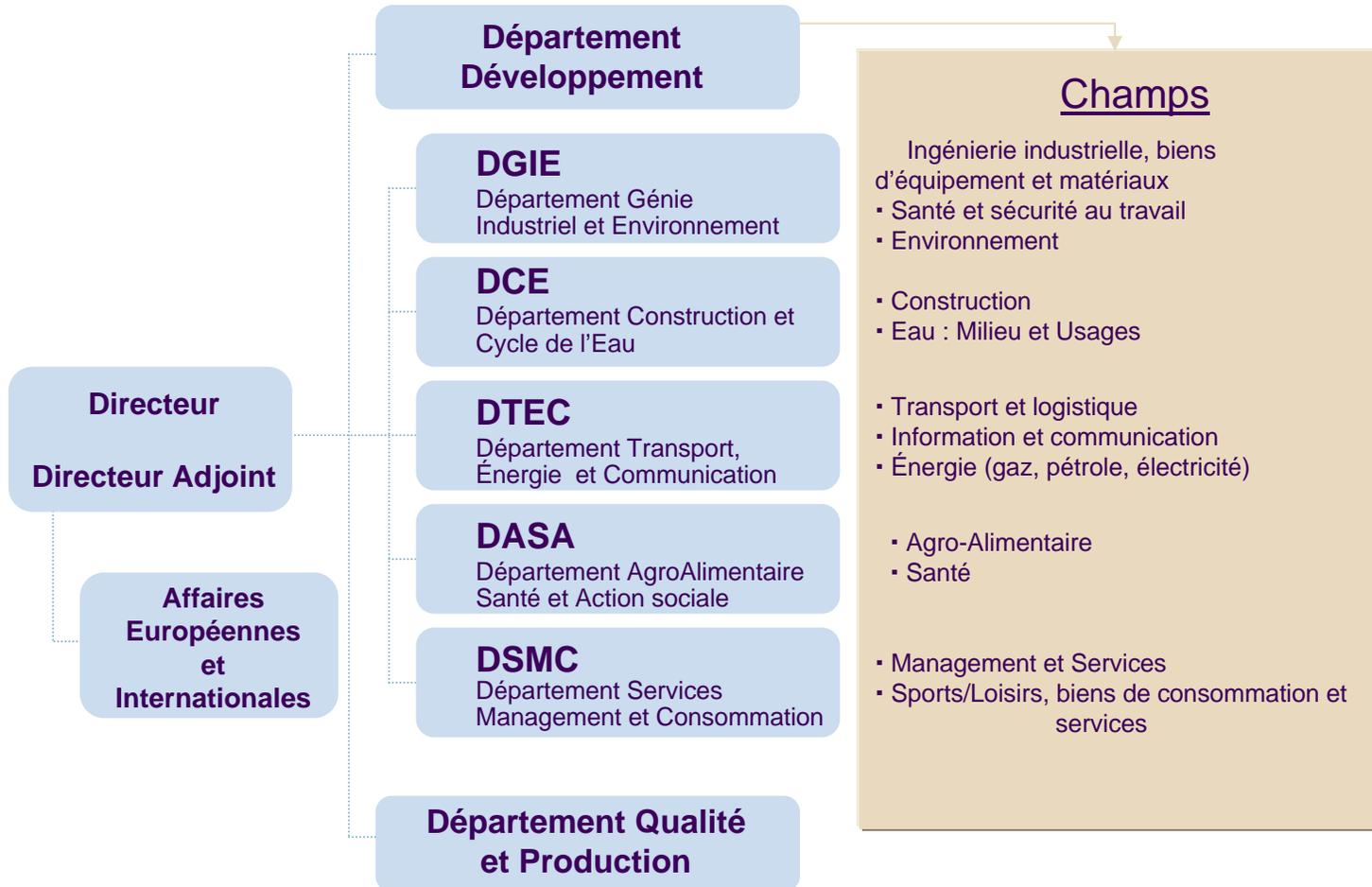




- En France : 14 délégations régionales proches de nos partenaires

- Accueillir
- Orienter
- Échanger
- Anticiper
- Partager
- Mobiliser
- Construire







**Rassembler** les  
communautés d'acteurs

et leur apporter l'**aide** et  
le **conseil**  
**méthodologique**

leur permettant  
d'élaborer les  
**documents de**  
**référence** dont ils ont  
besoin

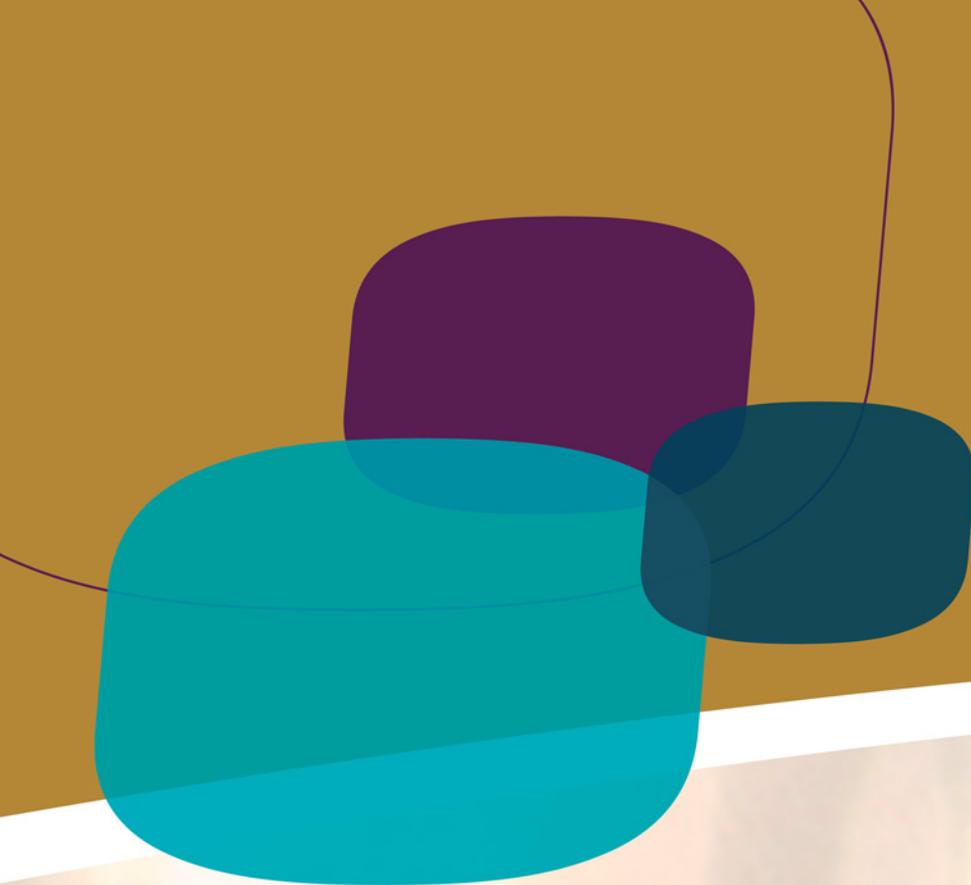
au **niveau** qu'ils  
souhaitent

prestataires, consommateurs, pouvoirs  
publics...

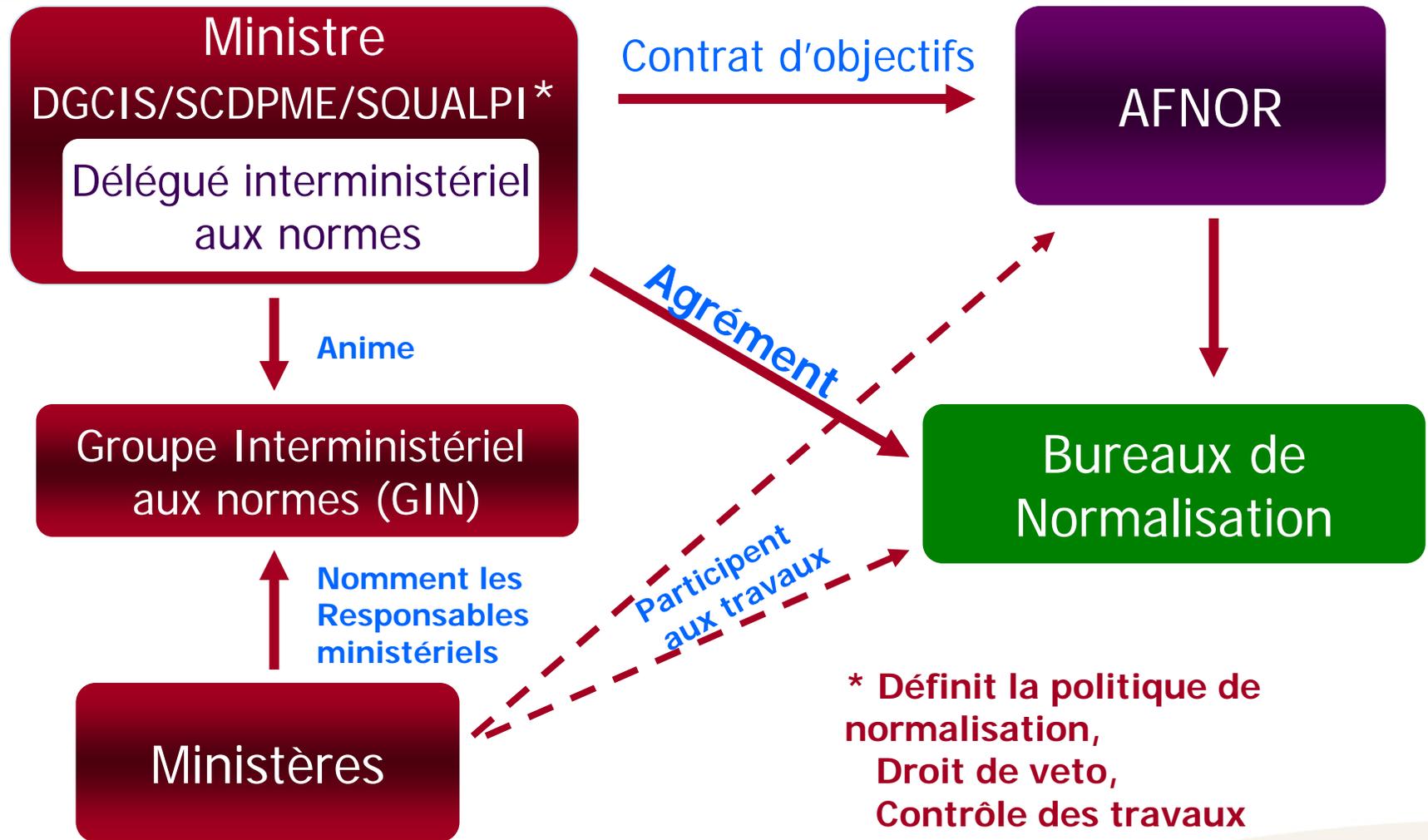
management de projet, étude, expertise,  
animation

normes, codes de bonnes pratiques,  
référentiels

national, européen ou international



# Les pouvoirs publics





# Les Bureaux de Normalisation



- Un agrément donné pour 3 ans par les pouvoirs publics
- Des critères d'agrément définis dans un référentiel d'évaluation des activités
- Un auto-financement assuré par les professions concernées
- Au cœur de la normalisation dans leur champ de compétence
  - ➔ Animation d'instances de normalisation
  - ➔ Proposition de programme annuel
  - ➔ Proposition des positions françaises sur les plans européen et international
  - ➔ Animation et gestion des travaux de normalisation aux plans européen et international
  - ➔ Préparation des projets de normes
  - ➔ Mobilisation et formation des experts



- BNA Automobile
- BN Acier
- BNAAH Activités Aquatiques et Hyperbares
- BNAE Aéronautique et Espace
- BNAME Amendements Minéraux et Engrais
- BNBA Bois et Ameublement
- BNCM Construction Métallique
- BNCT Céramiques et Terre Cuite
- BNEN Équipements Nucléaires
- BNEVT Voirie et Transports
- BNF Ferroviaire
- BNG Gaz
- BNHBJO Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie
- BNIB Industrie du Béton
- BNIF Industries de la Fonderie
- BNITH Industrie Textile et de l'Habillement
- BNLH Liants Hydrauliques
- BNPE Pétrole
- BNPP Plastiques et de la Plasturgie
- BNSR Sols et Routes
- BNTB Techniques du Bâtiment
- BNTEC Techniques et Équipements de la Construction du Bâtiment
- CFONB Organisation et Normalisation Bancaires
- UNM Mécanique, caoutchouc et soudure
- UTE Électricité



# Les experts

**afnor**  
NORMALISATION



- siègent dans les structures de travail en tant que représentant des parties intéressées
- fournissent le contenu technique des documents
- participent aux travaux européens et internationaux
- contribuent à la pertinence des normes



## Fonctions

- ▶ Expert
- ▶ Délégué
- ▶ Chef de projet
- ▶ Animateur
- ▶ Président

## Compétences

- ▶ Techniques
- ▶ Économiques
- ▶ Maîtrise des règles de présentation et de rédaction
- ▶ Linguistiques
- ▶ Animation

## Rôle

- ▶ Anticiper
- ▶ Préparer
- ▶ Participer
- ▶ Expliquer
- ▶ Recherche des alliances
- ▶ Créer des liens
- ▶ Négocier



## II. Instances de normalisation

1. Instance française
2. Instance européenne
3. Instance internationale



**Instance française**

**afnor**  
NORMALISATION



## En application du décret n°2009-697

- Statut : association de loi de 1901, reconnue d'utilité publique
- Responsabilités :
  - Anime le système de normalisation avec 25 Bureaux de Normalisation, les Pouvoirs Publics et un réseau de 20 000 experts
    - Recense les besoins de normalisation
    - Élabore des stratégies normatives
    - Coordonne des programmes de normalisation
    - Mobilise les partenaires
  - Participe aux systèmes européen et international de normalisation
  - Organise les enquêtes publiques
  - Réalise l'homologation, la diffusion et la promotion des normes

# L'organisation de la normalisation

## La gouvernance (en cours d'évolution)



Assemblée générale

Délégué Interministériel  
aux Normes

Conseil d'Administration

Comité Méthodologique  
d'Organisation du  
Système (COMOS)

Comité d'Orienta-  
tion  
et de Prospective  
(COP)

Comité d'Orienta-  
tion  
et de Suivi des  
Activités de Consomma-  
tion  
(COSAC)

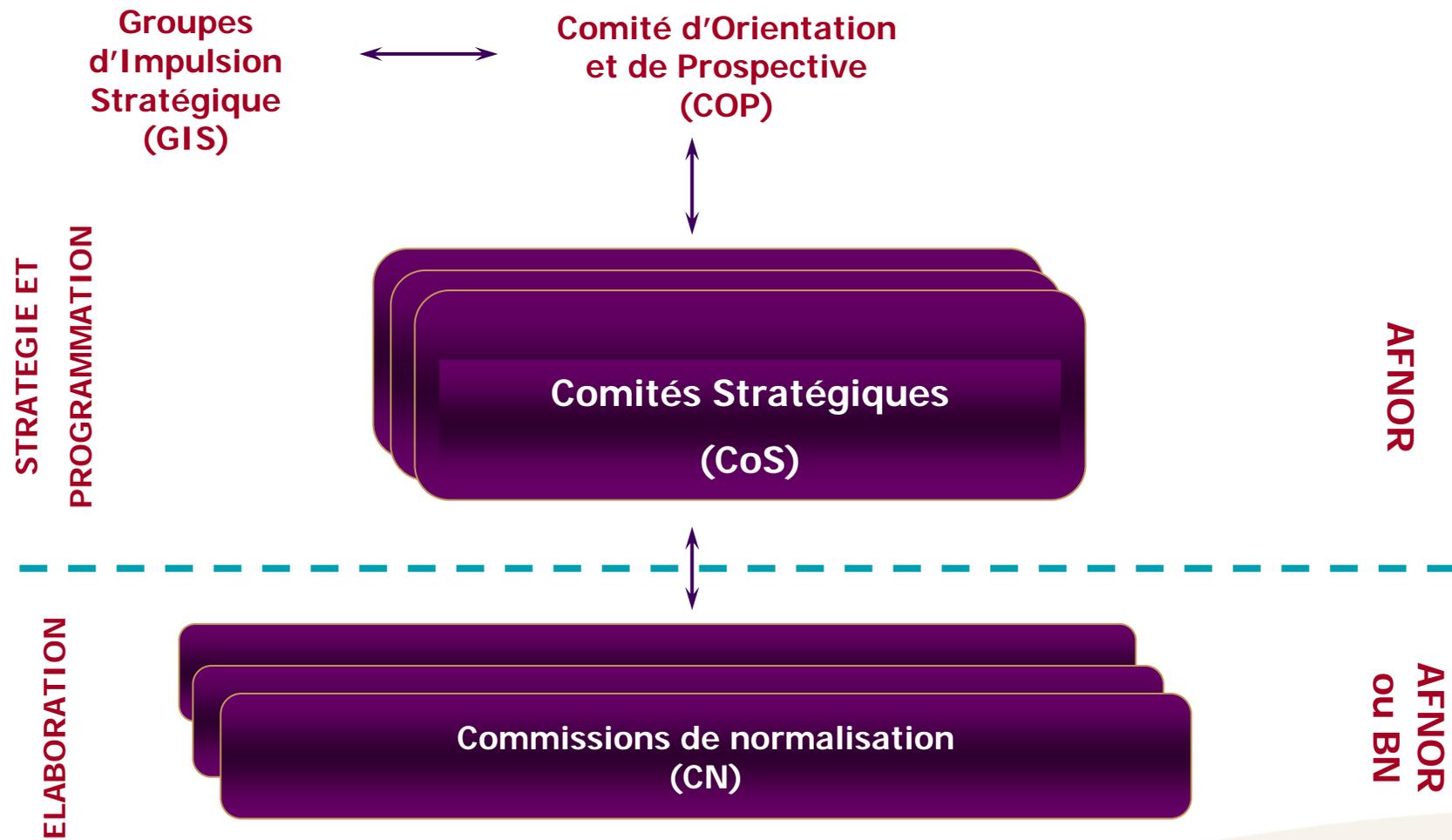
Comités  
de  
Concertation \*

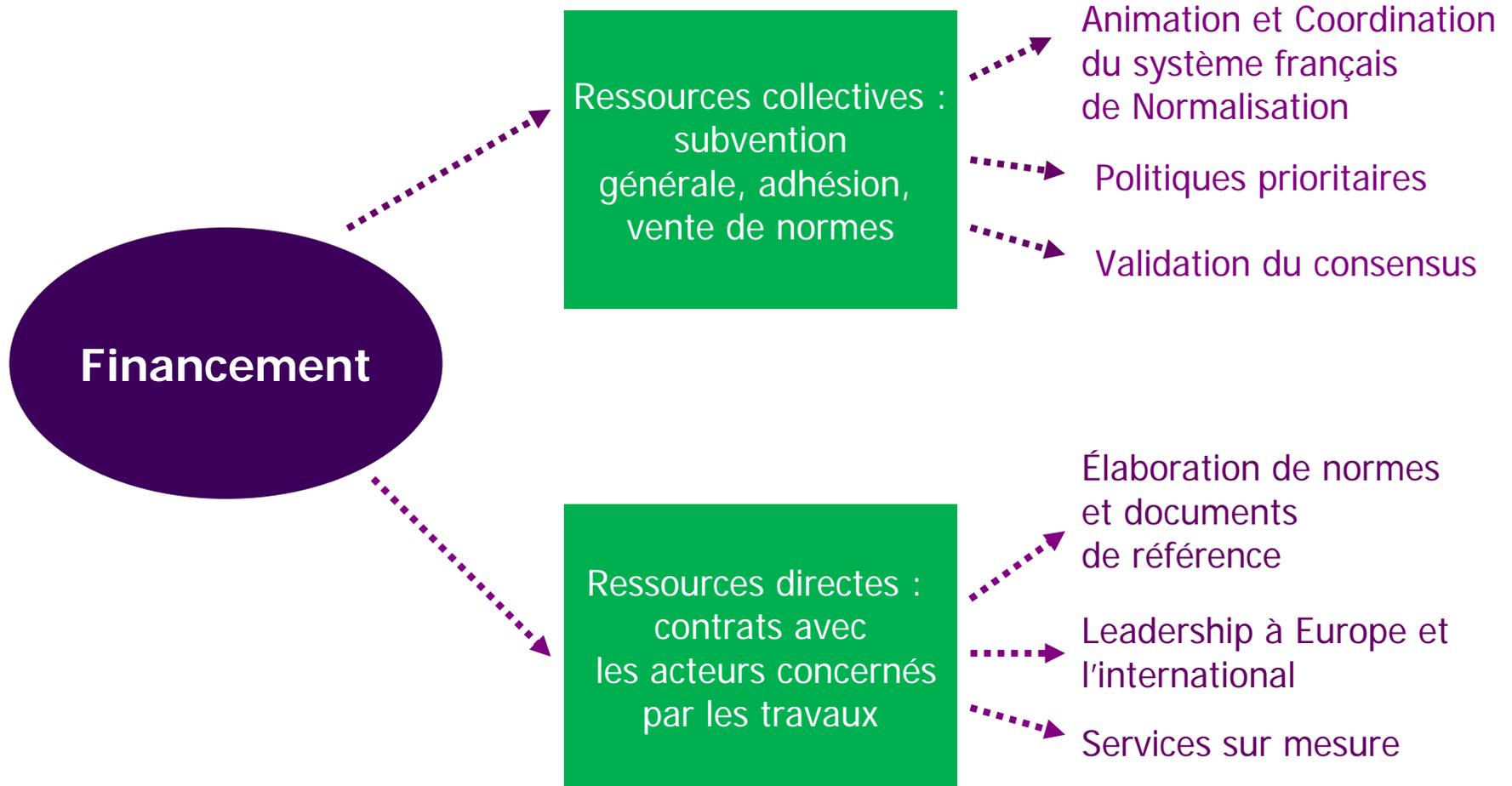
\* CCNA : Comité de Concertation Normalisation et Artisanat

CCNC : Comité de Concertation Normalisation et Collectivités locales

# L'organisation d'AFNOR

## Un système à deux niveaux





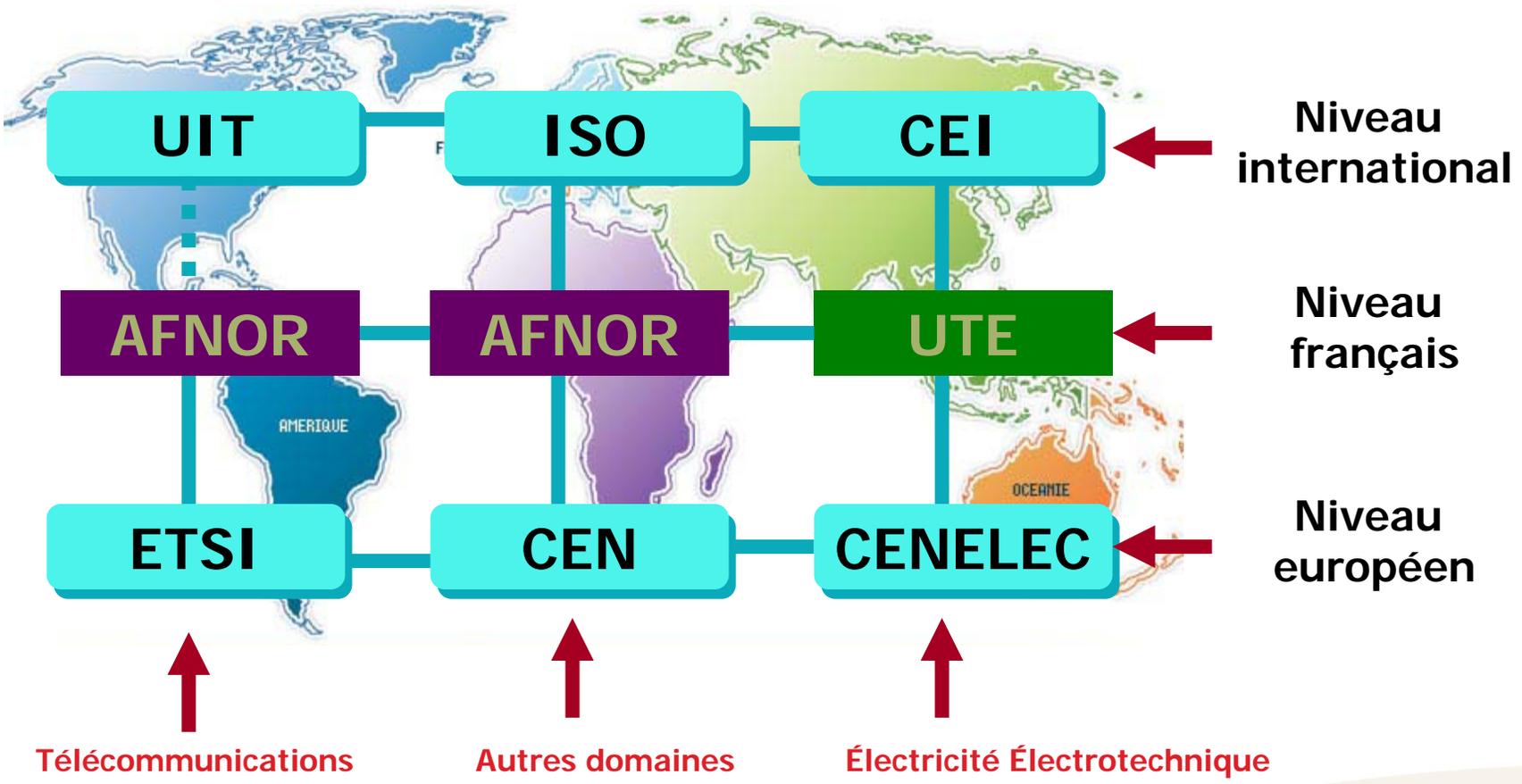


- pris en charge intégralement par les Fédérations Professionnelles concernées pour le compte de leurs membres
- ou pris en charge intégralement par les Ministères concernés
- ou pris en charge individuellement par les organismes directement concernés sur la base d'un tarif forfaitaire annuel
- ou réparti entre les Ministères et/ou les Fédérations Professionnelles et/ou les organismes individuels

# La normalisation en France, en Europe et dans le monde



## Normes internationales : reprise volontaire



## Normes européennes : reprise obligatoire



## III. Référentiels de normalisation



## ■ Un document

- d'élaboration consensuelle
- d'application volontaire
- apporte des solutions à des questions techniques, commerciales, sociétales répétitives
- dans tous les domaines de l'économie



## Du point de vue du contenu

Normes Générales : Vocabulaire, symboles, signes

Normes Produits et services : Spécifications techniques

Normes d'essais : Méthodes d'essais, d'analyse

Normes organisationnelles : Systèmes de management, logistique, fonction maintenance

## Du point de vue de l'approche

Performances

Moyens



## Les normes

homologuée  
expérimentale

→ NF  
→ XP

## Les documents de normalisation

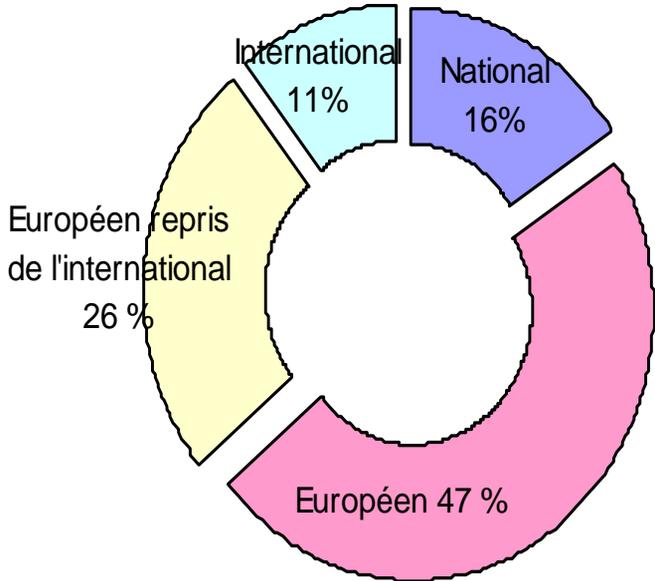
Fascicule de documentation (contenu informatif)

→ FD

## Autres documents de référence

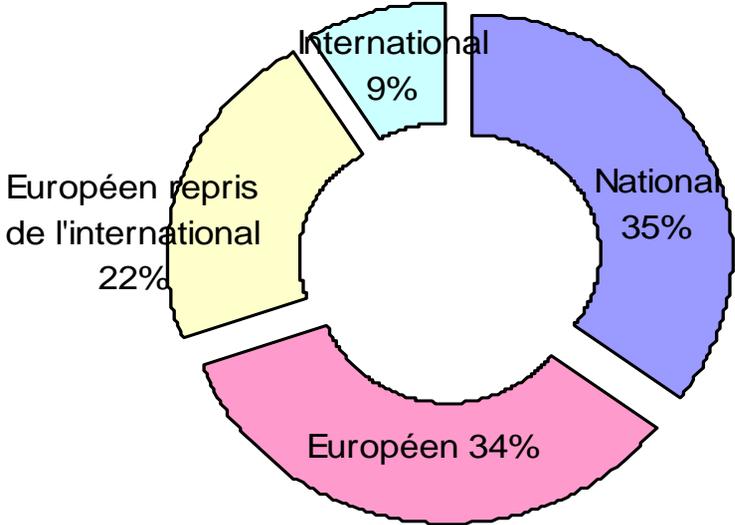
Guide d'application  
Accord  
Référentiel de bonnes pratiques

→ GA  
→ AC  
→ BP



**PRODUCTION 2007**

1860 documents



**COLLECTION TOTALE 2007**

32200 documents

# Niveau français : le rôle de l'expert

18 mois

Suivi

## Les étapes

Identification d'un besoin

Évaluation d'opportunité

Programmation collective

Création d'une CN  
Comité électronique

Élaboration d'un document de travail

Consultation formelle  
Consensus des experts

Enquête Probatoire  
epweb

Élaboration du projet final

Homologation et publication

## Le rôle de l'expert

Peut exprimer un besoin de norme

Participe à la commission de normalisation

Défend son point de vue  
et contribue à la rédaction du projet

Émet des commentaires

Contribue à la rédaction  
de la version finale



Merci de votre attention !

## **ANNEXE 2 :LISTE DE PRESENCE**



Le participant s'engage, pendant la durée de sa participation aux travaux et indéfiniment après la fin de celle-ci, à ne pas divulguer à d'autres que ses mandants ou employeurs les données, renseignements et documents divers qui lui auront été communiqués ou dont il aurait pris connaissance dans le cadre des travaux de l'instance de normalisation. Ces derniers ne pourront être utilisés à d'autres fins que pour appuyer les travaux de l'instance de normalisation. Le participant s'engage à conserver une attitude respectueuse à l'égard des autres participants aux travaux, des décisions prises et des organismes de normalisation.

Le participant s'engage à faire respecter ces dispositions par ses salariés, adhérents ou préposés.

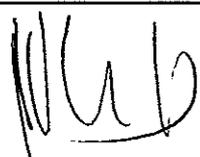
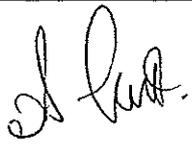
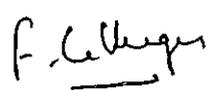
Le participant s'engage à se conformer aux dispositions du Vademecum des acteurs du système français de normalisation et à respecter la réglementation relative à la protection des données et au droit d'auteur.

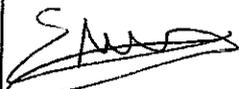
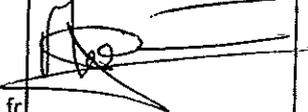
Le participant consent à ce que ses coordonnées personnelles soient utilisées et partagées pour étayer les travaux de normalisation et notamment au sein des comités électroniques ou lors de l'enquête probatoire.

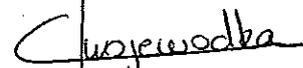
Conformément à la loi 78-16 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès et de communication aux informations nominatives les concernant et d'un droit de rectification. Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite auprès de :

AFNOR - Département Qualité et Production - 11, rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex

Participant et Société représentée	Tél / Fax / e-mail	Signature
M PATRICE ARNOUX (ACFCI)	01 40 69 37 94 01 71 28 37 94 p.arnoux@acfc.cci.fr	
M GABRIEL BAJEUX (CAPEB)	01 53 60 50 70 01 53 60 51 27 g.bajeux@capeb.fr	
M NICOLAS BLANC (ADEME)	nicolas.blanc@ademe.fr	
M OLIVIER BOIRAUX (PELLENC SELECTIVE TECHNOLOGIES)	o.boiraux@pellencst.com	
MME ODILE BREY-RAOULT (AFNOR CERTIFICATION)	01 41 62 60 38 odile.breyraoult@afnor.org	
M FRANCOIS BRIN (WATERCYCLE)	fbrin@watercycle.fr	excusé
M LAURENT CAILLIEREZ (ADEME)	01 47 65 23 30 01 47 65 22 29 laurent.caillierez@ademe.fr	
Mlle RIM CHAOUY (AFNOR)	01 41 62 85 74 01 49 17 90 00 rim.chaouy@afnor.org	
M VINCENT CITRINI (FFB - FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT)	01 40 69 51 33 01 40 69 51 03 citriniv@national.ffbatiment.fr	
M EMMANUEL CROS (DAEI - DION AFFAIRES EUROPEENNES & INTERNATIONALES)	01 40 81 18 11 01 40 81 13 13 emmanuel.cros@developpement-durable.gouv.fr	
MME VIOLAINE DAUBRESSE (FIM)	01 47 17 60 14 01 47 17 60 39	

FEUILLE DE PRESENCE DE LA COMMISSION CN ECO ET		2 / 4
ECO-ENTREPRISE		07/04/2010
	vdaubresse@fimeca.com	
MME CORINNE DEL CERRO (AFNOR)	01 41 62 81 91 01 49 17 90 00 corinne.delcerro@afnor.org	
M DOMINIQUE DROUET (RECHERCHE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL)	03 85 55 84 77 03 85 55 84 78 drouet@rdi-consultant.com	
MME ANNE-VALERIE GOULARD (SUEZ ENVIRONNEMENT - CIRSEA) DION INNOVATION	01.34.80.53.64 anne-valerie.goulard@suez-env.com	
MME MARYVONNE GRANDIN (COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT DURABLE)	01 40 81 27 22 01 40 81 26 55 maryvonne.grandin@developpement-durable.gouv.fr	
M ANDRE-JEAN GUERIN (ACFCI)	01 40 69 38 89 01 71 28 38 89 aj.guerin@acfci.cci.fr	
M ETIENNE JACQUES (APPEL)	04 72 82 37 25 04 72 82 09 13 ejacques@eco-entreprises-appel.com	
MME SUZANNE LACOMBE-FIEVET (MINEIE / DGCIS / SCD / SQUALPI)	01 53 44 97 29 01 53 44 98 88 suzanne.lacombe-fievet@finances.gouv.fr	
M CHARLES LAGARONNE (CHARLES LAGARONNE)	01 42 52 57 54 charles.lagaronne@wanadoo.fr	
MME ANNIE LARRIBET (DGCIS/INDUSTRIE & TOURISME COMMERCE ARTISANAT SCES)	01 53 44 96 64 01 53 44 91 76 annie.larribet@finances.gouv.fr	
M FRANCOIS LE VERGER (DAEI - DION AFFAIRES EUROPEENNES & INTERNATIONALES)	01 40 81 26 33 francois.leverger@developpement-durable.gouv.fr	
M REMI LEDYS (APPEL)	04 72 82 37 28 04 72 82 09 13 rledys@eco-entreprises-appel.com	
MME ALINE LETELLIER (ACFCI)	01 40 69 39 04 a.letellier@acfci.cci.fr	

FEUILLE DE PRESENCE DE LA COMMISSION CN ECO ET		3 / 4
ECO-ENTREPRISE		07/04/2010
MME VERONIQUE LINE (FFB - FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT)	01 40 69 51 91 01 40 69 51 03 linev@national.ffbatiment.fr	Excuse
M XAVIER LONGAYGUE (CGPC)	01 40 81 70 48 01 40 81 63 96 xavier.longaygue@developpement-durable.gouv.fr	
MME MARIE LORENZ (PEXE)	mlorenz.pexe@gmail.com	
MMME ANNE MARAL (DGPR - DIRECTION GENERALE PREVENTION RISQUES)	01 40 81 90 28 01 40 81 90 39 anne.maral@developpement-durable.gouv.fr	
M GUY-FRANCK MERLO (ADEME)	02 41 20 82 17 guy-franck.merlo@ademe.fr	
MME MARIE-DOMINIQUE MONSEGUR (QUALIBAT)	01 47 04 26 01 01 47 04 52 83 md.monsegur@qualibat.com	
M STEPHANE MOUCHOT (OPQIBI)	01 55 34 96 33 opqibi@wanadoo.fr	
M TRI-THIEN NGUYEN (DGALN - DG AMENAGEMENT LOGEMENT NATURE)	01 40 81 27 23 tri-thien.nguyen@developpement-durable.gouv.fr	
M MICHEL PERNIER (COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT DURABLE)	01 40 81 28 83 michel.pernier@developpement-durable.gouv.fr	
MME MARIE-CHRISTINE PIEL (APCMA)	+33 1 44 43 10 64 piel@apcm.fr	
M PATRICK PONTHER (AIMCC)	01 44 01 47 80 01 44 01 47 44 patrick.ponthier@aimcc.org	
M BERNARD POUPAT (IFEM)	02 38 79 78 94 bernard.poupat@developpement-durable.gouv.fr	
M YVAN RAZAFINDRATANDRA (ADAMAS AFFAIRES PUBLIQUES)		

FEUILLE DE PRESENCE DE LA COMMISSION CN ECO ET		4 / 4
ECO-ENTREPRISE		07/04/2010
	yvan.raza@adamas-lawfirm.com	
M CEDRIC REIGNAT (E2IA)	04 73 19 98 85 cedric.reignat@e2ia.fr	
M CHRISTIAN TRAISNEL (CD2E)	c.traisnel@cd2e.com	excusé
M JEAN-PIERRE TUPIN (PERIFEM)	01 40 55 12 88 01 40 55 12 99 jptupin@perifem.com	
M <del>LE</del> LE CHRISTELE WOJEWODKA (SAINT GOBAIN <del>180VBB</del> )	01 40 99 25 56 01 40 99 24 47 christele.wojewodka@saint-gobain.com	

STARC

DOFAU

OSEO.

01 41 73 91 43

marc.dufan@oseo.fr

